

COMMISSION DE GESTION 2020
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE
(URB)

Objet : GESTION 2020

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *urbanisme, constructions et mobilité (URB)* est composée de Mmes Martine ROCHAT, membre et Claudine DIND, présidente.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission a participé à deux séances et a fait deux visites sur le terrain.

– **jeudi 11 février 2021, 16 h - 18 h, Hôtel de Ville**

Première rencontre avec MM. Eric ZUGER, Municipal, Cédric ALBERT, chef de service et Mme Lisa Lou BRUYAS, urbaniste-aménagiste adjointe au chef de service.

– **mardi 2 mars, 13 h – 14 h, chantier du Théâtre de Beausobre**

Visite du théâtre sous la conduite de MM. Eric ZUGER et Cédric ALBERT.

– **mercredi 3 mars, 13 h – 15 h, École Jacques-Dubochet**

Visite de l'école en compagnie de la sous-commission Sports, bâtiments et environnement, sous la conduite de M. Philippe DERIAZ, Municipal et Mme Aurélie JOUBAIRE, déléguée du Service de l'urbanisme à Morges Gare-Sud.

– **mercredi 24 mars, 18h00 - 19h30, Hôtel de Ville**

Deuxième rencontre avec MM. Eric ZUGER et Cédric ALBERT.

La sous-commission remercie toutes les personnes rencontrées pour leur accueil et les réponses données à ses questions. Elle a pu constater que de nombreux dossiers, projets, études, parfois abandonnées pour toute sorte de raisons, parfois reprises plus tard, dossiers qui doivent faire un ou plusieurs détours par le Canton, occupent largement ce service. Chacun peut le lire dans le rapport de gestion 2020, d'où l'impression que beaucoup de dossiers sont toujours en chantier et que nombre de projets peinent à aboutir. En résumé, tout est toujours à suivre tant par le Conseil que par les commissions de gestion successives. Néanmoins, le COVID-19 n'a pas empêché l'avancement des grands chantiers du moment : Beausobre va ouvrir tout soudain, Morges Gare-Sud est à bout touchant.

2. PERSONNEL

Le personnel de la Direction Urbanisme, constructions et mobilité, composé de 10 collaborateurs (8,25 EPT), était presque au complet à fin 2020 après la démission de Mme Anouk PALTANI-BAUMANN, cheffe de service, et son remplacement le 1^{er} juillet par M. Cédric ALBERT. Une nouvelle urbaniste-aménagiste adjointe au chef de service, un nouveau spécialiste en mobilité, ainsi que trois stagiaires en mobilité et urbanisme ont complété cette équipe. Suite au COVID-19, le télétravail a pu être organisé, ou non, suivant les besoins du service. Même si le service est fermé l'après-midi, une permanence est toujours assurée à l'Hôtel de Ville. Ceci permet au public de consulter, entre autres, les mises à l'enquête, accessibles par ailleurs en ligne. Il y a eu quelques malades, il a fallu gérer les priorités mais la situation fut supportable.

3. URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Nouveau plan général d'affectation (PGA)

Suite aux nombreuses oppositions lors de la mise à l'enquête, les opposants ont été reçus par le Municipal et la cheffe puis le chef de service de février à août-septembre 2020, individuellement ou par petits groupes suivant les problèmes soulevés. Six à huit entretiens par semaine duraient 1 h 30 à 2 h chacun, pendant trois mois, le COVID-19 ayant stoppé le processus quelque temps. Des procès-verbaux résumés ont été établis. La situation fut chronophage, alors que la direction fonctionnait encore en sous-effectif. Pour le Municipal, *"la formule des entretiens individuels garantit un meilleur dialogue"*. Il précise que *"s'il n'est pas formellement obligé d'assister à toutes ces rencontres, il y est personnellement attaché"*. Heureusement, le Municipal nous a dit qu'il a été tenu compte de pratiquement toutes les oppositions, une mise à l'enquête complémentaire pour les zones concernées est prévue, le plus rapidement possible. Pour la parcelle communale de la Vogéaz, il sera certainement enfin possible de répondre au vœu 2018 proposé par la sous-commission Infrastructures et gestion urbaine.

Concernant le chalet de Prellionnaz, lieu de rencontre apprécié, géré auparavant par la paroisse et repris par la ville en 2019, nous avons appris qu'il serait réparé et rouvert probablement en 2022. Nous nous demandions s'il dépendait du nouveau PGA. Réponse reçue : "L'affectation de la zone du chalet de Prellionnaz (la Fraternité) est concernée par le plan d'affectation de Prairie Nord - Églantine et celui-ci est en vigueur après adoption par le Conseil communal et l'État. Cette construction est donc autorisée".

Gare-Nord

Des rencontres avec les propriétaires ont été organisées, des servitudes - passages à pied et à vélo - sont encore discutées, la Bergerie restera en zone de verdure, le départ des MBC de Tolochenaz pour Denges sera possible sous peu, par contre le déplacement de la caserne ne sera pas facile, car le bâtiment libéré par les MBC devra être transformé et mis aux normes. À ce jour, le retour du projet Gare-Nord envoyé au Canton est positif. Il s'agit d'un site pollué identifié, même si on n'en connaît ni la profondeur, ni le genre de polluant qui pourrait s'y trouver. Il y avait autrefois une usine à gaz. Les études se poursuivent et la Municipalité prévoit sa mise à l'enquête pour fin 2021, début 2022.

Parc des Sports

La sous-commission soutient totalement l'intention de la Municipalité de *"mettre sur pied, au préalable à toute nouvelle étude, des Assises du Parc des Sports, réunissant utilisatrices et utilisateurs, société civile et décideurs."* Il est évident que cela va prendre du temps et que certains secteurs vont souffrir d'attendre le nouveau PPA : par exemple, le projet de renaturation de la Morges vers l'embouchure a dû être provisoirement abandonné au vu de son emprise attendue sur le parc.

Le camping et le restaurant sont maintenus au moins jusqu'en 2026, ce qui réjouit certainement nombre de personnes. Par contre, dans la zone sportive, nous pensons à ce qui doit être la plus misérable "piste cendrée" du Canton, voire de la Suisse, inutilisable depuis fort longtemps pour l'athlétisme. La sous-commission espère que la Direction Infrastructures et gestion urbaine continuera à l'entretenir au mieux pour les "coureurs du dimanche", toujours plus nombreux, dans l'attente d'une vraie piste d'athlétisme, l'actuelle n'ayant même pas les 400 m requis.

Visite du Théâtre de Beausobre

Belle salle avec de beaux sièges, à notre humble avis la couleur - un rouge discret - est bien adaptée. L'esprit des lieux est sauvegardé. Le sous-sol avec ses WC non-genrés, et une ribambelle d'urinoirs "secs" dans un local séparé, n'a pas trop changé, à part la couleur qu'on retrouve dans

l'entier du bâtiment. L'entrée est vaste, suite à la suppression des murs et des faux plafonds et à la mise en valeur des structures porteuses en béton, invisibles auparavant. Les anciens foyers sont beaucoup plus lumineux grâce au léger éloignement du talus devant les fenêtres. A l'extérieur, en prolongement de l'entrée, de larges marquises offriront un abri aux utilisateurs. L'idée d'attendre quelque peu pour concrétiser l'aménagement définitif entre les bâtiments - couverts supplémentaires définitifs ou amovibles - en fonction des besoins futurs, nous paraît judicieuse. Il ne faudra pas oublier de remettre un couvert à vélo côté ouest, d'autant plus si *l'objectif à long terme est de diminuer les voitures*, ainsi que le remarquait la commission qui s'est penchée sur le préavis N° 42/10.20 concernant les aménagements extérieurs.

Visite de l'École Jacques-Dubochet

Nous laissons à la sous-commission Sports, bâtiments et environnement le plaisir d'en parler plus complètement. En montant dans les étages, nous avons constaté la dangerosité de la partie inférieure de certains escaliers en béton aux angles assez aigus pour blesser un enfant inattentif. Dans la cour située sur les toits, nous avons constaté la réalité du danger des barrières, même si *"les normes sont respectées selon tous les spécialistes"*, nous a-t-il été précisé. Heureusement que la vie des enfants et des passants circulant plus bas sera enfin prise en compte et la barrière mise à des normes plus réalistes tenant compte de la situation exceptionnelle de cette cour.

Grosse déception depuis cette cour : pas un brin de verdure ou de lichens visibles sur les toits aux alentours, seulement des tuyaux, des blocs de béton, des panneaux solaires : métal, béton et verre, on se croirait en pleine zone industrielle. Des habitants voyant ces toits depuis le Nord ont cette même impression. Pourtant, des toits végétalisés étaient prévus dans le permis de construire, c'est une obligation légale à Morges pour toute nouvelle construction. Suite aux inquiétudes de l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM), il y aura une enquête complémentaire, notamment sur ce point.

Même si lichens et/ou autres végétaux n'ont pas encore poussé, nous nous demandons quel type de verdure pourra embellir ce lieu.



Vue « aérienne » des toits du quartier Gare-Sud (aire de construction Sablon Gare-Rail).

D'où un vœu de la sous-commission :

Vœu N° 5 – 2020 : Vu l'aspect des toitures du quartier Gare-Sud et des effets de réverbération, que la Municipalité trouve un moyen de faire verdier les toits selon son règlement, et que dorénavant, par exemple dans le cadre de la révision en cours du PGA, elle prévoit une mesure pour garantir une meilleure intégration de telles toitures.

Rappel : *"Depuis juin 2016 les toits plats des nouvelles constructions doivent être végétalisés (règlement du futur PGA),"* nous avait-on dit. Puisque le PGA avait été envoyé au Canton, il doit déjà être suivi.

Concernant les panneaux solaires, nous aurions aimé savoir quelle était la production d'énergie fournie par le photovoltaïque à Morges, public et privé, ainsi que son équivalent par nombre d'habitants. Cette demande a été transmise à la Romande Énergie. La prochaine commission de gestion pourra s'en informer, comme cela a été fait pour les années 2014 à 2019, et comparer.

Capitainerie

Question posée le 24 mars :

Bizarrerie concernant le toit de la Capitainerie : une magnifique prairie fleurie pousse entre les espaces disponibles entre les panneaux solaires, faisant de l'ombre à ceux-ci ! Que s'est-il passé? Qu'avez-vous envisagé de faire pour éviter ces ombres pouvant impacter leur fonctionnement ?

Réponse : « Un contrat d'entretien a été conclu pour les premières années. Même si cela demande plus de travail, c'est plus joli que des mousses. De toute façon, panneaux solaires, gouttières et végétaux demandent de l'entretien ».

4. BUREAU DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

L'organigramme montre qu'il est maintenant un service à part entière, ce qui n'est pas plus mal vu le nombre de dossiers à traiter, d'oppositions et de contrôles de chantier ou de permis d'habiter.

À notre question sur le permis d'habiter pour l'école Jacques-Dubochet, qui devrait, en principe, répondre aux exigences de la mise à l'enquête, il nous a été répondu que "la conformité de l'école a été validée par la DGEO et la Commune a délivré une autorisation d'exploiter. Néanmoins formellement, dans la mesure où le permis de construire a été délivré pour l'ensemble des bâtiments, c'est à la fin de ce même ensemble qu'il y aura un permis d'habiter."

Même question pour les bâtiments des Charpentiers (voir Vœu N° 26-2012) qui n'étaient en conformité ni avec les places vélos ni avec les éco-points notamment.

Réponse : « À ce jour, le permis d'habiter n'a toujours pas été délivré pour cet immeuble. Ce dernier est toujours non conforme avec les places vélos et l'utilisation de l'écopoint. La procédure juridique entre les propriétaires et l'architecte ayant abouti il y a peu, les propriétaires devraient nous faire parvenir un projet pour un couvert à vélo dans la cour intérieure. En ce qui concerne l'accessibilité à l'écopoint, la procédure est beaucoup plus compliquée car dépendante de servitudes privées. »

5. MOBILITÉ

Le Plan directeur des circulations (PDCirc) a été mis à jour jusqu'en octobre 2020 et envoyé au Canton. Le volet « Mobilités » du Plan directeur communal a été mis sur le site extranet à disposition des membres du Conseil ainsi que chacun a pu le voir suite à une information transmise par le Greffe en février (encore confidentiel à cette date).

Suite aux mesures d'encouragement à la mobilité douce prises par le Canton, Morges a peint 215 m de tracés cyclables sur la rue Louis-de-Savoie, 500 m sur l'avenue de Lonay, 700 m sur l'avenue de Plan et 600 m sur l'avenue de Marcelin. L'aménagement en continu est tributaire de la requalification des Rues de Lausanne et de la Gare - déjà bien équipées pour les vélos, à part le tronçon entre la Poste et la place Dufour.

6. CONCLUSION

Les deux membres de la sous-commission Urbanisme, constructions et mobilité n'ont pu que constater, comme dans les précédentes commissions de gestion, qu'elles se retrouvent régulièrement face à de très nombreux projets qui semblaient près d'aboutir une année auparavant et qui ont dû être bloqués, abandonnés, voire laissés en attente. Nous sommes convaincues que le travail dans ce service n'est pas facile et demande beaucoup de patience, de discussions et collaborations avec d'autres directions, associations ou personnes. Ne serait-il pas possible pour ces prochaines années, que des priorités soient dorénavant mises pour le climat et pour le bien-être des habitants de notre ville ?

Maintenant que les grands projets - Églantine, Morges Gare-Sud, PGA - arrivent à bout touchant, notre vœu le plus cher serait que la direction puisse réétudier et finaliser les vœux et projets allant dans ce sens : réaménagement des quais, accès au lac, toits et façades (?) végétalisés, Parc des sports, etc. A suivre.

Nous remercions chaleureusement les personnes qui nous ont accueillies.

7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Vœu N° 4 - 2009 : Que la Municipalité fasse le nécessaire pour offrir à la réception et à la direction du théâtre de Beausobre des bureaux adaptés.

Réponse de la Municipalité

Ce projet a été annoncé comme étant une étape à venir dans le préavis N° 46/10.08. L'étude est en cours. La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Les bureaux sont en cours de construction. Sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission

Maintien de ce vœu dans l'attente de sa réalisation complète.

Vœu N° 11 - 2009 : Que la Municipalité étudie la possibilité de faire un terrain multi-sports sur le terrain de La Vogéaz.

Réponse de la Municipalité

Des réflexions sont déjà en cours pour équiper ce secteur de ville en relation avec La Longeraie. La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

Le projet d'installations sportives de plein air sur Prairie-Nord n'a pas pu être traité en 2020. L'étude du projet devrait être reprise.

Proposition de la Commission

La Commission de gestion propose le maintien de ce vœu jusqu'à sa réalisation au moins sur l'un de ces trois sites.

Vœu N° 26 - 2012 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la résidence Les Charpentiers et rue Centrale 19-21-23, soient créées. À savoir 20 places en cour intérieure et 14 en terrasse rue des Charpentiers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité suit attentivement ce dossier. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation

Le traitement judiciaire s'est terminé en décembre 2020. Les propriétaires présenteront un projet à la commune.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu dans l'attente d'une solution.

Vœu N° 17 - 2015 : Que la Municipalité propose des solutions concrètes, afin d'offrir un meilleur accès au lac pour les baigneurs.

Réponse de la Municipalité

Ce point est déjà à l'étude et la Municipalité accepte ce vœu.

État situation

Le PPA du Parc des Sports prévoyant un accès au lac a été refusé en votation populaire. Les réflexions doivent être reprises.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu.

Vœu N° 20 - 2016 : Que la Municipalité privilégie la desserte des transports publics lors de la construction de nouveaux quartiers.

Réponse de la Municipalité

Lors de la planification de nouveaux quartiers, la desserte en transports publics est systématiquement étudiée. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation

La révision du PGA et le plan directeur communal comprenant un volet transports publics ont été menés conjointement. Les études de mises en œuvre de la priorisation des transports publics se poursuivent. Puisque le PGA avait été envoyé au Canton, il peut déjà être suivi.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu.

Vœu N° 13 - 2018 : Que la Municipalité permette, dès le printemps 2020, le cheminement est-ouest prévu pour piétons et vélos, cheminement dont le tracé est déjà inscrit sur les cartes existantes et aboutissant à la hauteur du parking de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet est en cours d'élaboration. Un chemin est prévu dès automne 2019.

État situation

Le cheminement piétons a été réalisé, dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission

Pour le moment, seuls les piétons sont de plus en plus nombreux à emprunter avec plaisir ce cheminement dans son environnement verdoyant. Même si un bétonnage est exclu dans un tel site, le revêtement actuel le rend chaotique pour des piétons avec poussettes ou déambulateurs. Il vaudrait la peine d'améliorer le confort pour cette catégorie d'utilisateurs.

Le cheminement ayant été réalisé, la commission accepte le classement de ce vœu.

Vœu N° 14 - 2018 : Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place Saint-Louis, le Casino et ailleurs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État situation

Le projet global de signalétique urbaine est toujours à l'étude.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu.

Vœu N° 15 - 2018: Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, Parc de l'Indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet répondant à ce vœu est en cours d'élaboration.

État situation

Le projet global de signalétique urbaine est toujours à l'étude.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu.

Vœu N° 12 - 2019 : Que la Municipalité recherche une solution pour assurer la pérennité des jardins familiaux de Chanel, en déplaçant les 42 parcelles supprimées en divers endroits : par exemple et pour partie à la Gracieuse, la Vogéaz, la Longeraie ou autre.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

État situation

Les réflexions sont toujours en cours.

Proposition de la Commission

Maintien du vœu.

Vœu N° 13 - 2019 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir un véritable arrêt de bus, doté d'un banc et d'un couvert, à la population du quartier de la Grosse-Pierre, sur la ligne 704, direction centre-ville, en réutilisant éventuellement le mobilier urbain de l'arrêt désaffecté, voisin de la cabine téléphonique.

Réponse de la Municipalité

Sur le principe la Municipalité accepte ce vœu. Cependant, il est nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire de cette parcelle privée pour installer un arrêt de bus.

État situation

L'étude concernant cet arrêt sera effectuée conformément à la vision TP 2030 qui a été élaborée par Région Morges et validée par les Communes membres des Transports publics de Morges et environs (TPM).

Proposition de la Commission

Maintien de ce vœu jusqu'à une réalisation aussi rapide que possible à cet endroit.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission URB :
La présidente

David Guarna

Claudine Dind

RAPPEL DU VŒU 2020

Vœu N° 5 - 2020 : Au vu de l'aspect des toitures du quartier Gare-Sud et des effets de réverbération, que la Municipalité trouve un moyen de faire verdier les toits selon son règlement, et que dorénavant, par exemple dans le cadre de la révision en cours du PGA, elle prévoit une mesure pour garantir une meilleure intégration de telles toitures.